



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-10 RÈGLEMENTS D'URBANISME VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 octobre 2019, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2019-10: présentée par les propriétaires pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 990, chemin des Patriotes Nord. Celle-ci a pour but d'autoriser une enseigne sur socle en béton, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit la pierre naturelle, le bois peint ou teint et le fer forgé comme matériaux autorisés pour une enseigne sur socle.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 octobre 2019.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 18 septembre 2019

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE